



AMÉNAGEMENT FORESTIER

2010 - 2029

FORÊT DOMANIALE DE MIERS

Département : Cantal

Surface retenue pour la gestion : 359,52 ha

Modification d'aménagement n°1

Altitudes extrêmes : 270 m - 590 m

Schéma régional d'aménagement : Montagnes d'Auvergne





AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE MIERS (Cantal) 2010 - 2029 Modification d'aménagement n°1 concernant la période 2018 - 2029

Le contexte

Annexe 1 : Situation de la forêt domaniale

La Forêt Domaniale de MIERS est située dans le département du Cantal, à proximité immédiate de la vallée de la Dordogne, à des altitudes comprises entre 270 et 590 mètres.

L'aménagement étudié en 2010 s'inscrivait dans la continuité de la gestion menée depuis 1974, séparant la gestion des chênaies, cœur historique de la forêt, de celle des peuplements résineux introduits depuis la seconde guerre mondiale.

La proposition de modification de cet aménagement trouve sa justification dans les difficultés d'application apparues depuis son approbation :

- Déstabilisation du pont de L'Auze par une crue interdisant l'accès des grumiers à toute une partie de la forêt et rendant partiellement inapplicable le programme de coupes ;
- Extension de la ZSC « Gorges de la Dordogne et du Marilhou » et révision du Document d'Objectifs afférent, induisant des modifications dans le classement et le traitement d'une unité de gestion ;
- Difficultés de mise en œuvre des choix de surfaces à régénérer, du fait d'installation insuffisante des semis de Chêne sessile, dans un contexte d'envahissement des parcelles par la ronce et le noisetier qui nécessiteraient des travaux, mais difficiles à engager car très coûteux en situation de fortes pentes.

Cette modification est aussi l'occasion d'ajuster les surfaces de la fonction sociale qui ont également évolué depuis 2010.

Direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes	 Office National des Forêts
Modification d'aménagement	Forêt Domaniale de MIERS Département du CANTAL

Renseignements généraux

Forêt domaniale de MIERS Identifiant national : F02205U
Aménagement 2010 - 2029 Arrêté ministériel du 03/01/2013

Evolution des surfaces totales (ha)	Aménagement 2010	Modification 2019
Surface cadastrale = retenue pour la gestion	359,52ha	idem
Surface boisée	348,63ha	idem
Surface en sylviculture de production	340,51ha	idem

Evolution des classements des unités de gestions modifiées (ha)	Classement aménagement 2010	Classement Modification 2019	Surface concernée
5 A	Régénération	Irrégularisation conversion	11,47
17 A	Régénération	Irrégularisation conversion	6,01
1 U	Régénération	Attente	11,12
32 C	Amélioration	Attente	1,74
		Total	30,34 ha

La proposition de modification de cet aménagement trouve sa justification dans les difficultés d'application apparues depuis son approbation :

- Déstabilisation du pont de L'Auze par une crue interdisant l'accès des grumiers à toute une partie de la forêt et rendant partiellement inapplicable le programme de coupes.
Classement des UG 1 U et 32 C en groupe d'Attente.
- Extension de la ZSC Natura 2000 « Gorges de la Dordogne et du Marillhou » et révision du Document d'Objectifs afférent, induisant des modifications dans le classement et le traitement d'une unité de gestion.
Classement de l'UG 17 A en groupe d'Irrégularisation conversion.
- Difficultés de mise en œuvre des choix de surfaces à régénérer, du fait d'installation insuffisante des semis de Chêne sessile, dans un contexte d'envahissement des parcelles par la ronce et le noisetier qui nécessiteraient des travaux, mais difficiles à engager car très coûteux en situation de fortes pentes.
Classement de l'UG 5 A en groupe d'Irrégularisation conversion.

La justification détaillée de ces évolutions et leurs conséquences sur les programmes d'actions sont détaillées dans le document modificatif joint à cette décision.

Conclusions

Les unités de gestion sur lesquelles les interventions prévues dans la seconde partie de l'aménagement sont profondément modifiées représentent une surface inférieure à 10 % de la surface totale de la forêt. Ainsi, conformément aux critères énoncés par les Directives Nationales d'Aménagement et de Gestion pour les forêts domaniales approuvées par arrêté ministériel du 14 septembre 2009, il s'agit d'une modification d'aménagement de la compétence du directeur territorial.

La présente modification est insérée dans les différents exemplaires papier du document d'aménagement de la forêt. Elle est par ailleurs déposée dans le logiciel de suivi des aménagements. Les nouvelles données de gestion de la forêt sont intégrées dans ce logiciel et les différentes bases de données de suivi des aménagements à compter de sa date de signature.

A Lyon, le 21 août 2020

Le directeur territorial



Hervé HOUIN

1 - Etat des lieux : principaux changements depuis l'aménagement de 2010

Rappel des surfaces de l'aménagement :

Surface cadastrale	359,5205 ha
Surface retenue pour la gestion	359,52 ha
Surface boisée en début d'aménagement	348,63 ha
Surface en sylviculture de production	340,51 ha

NB1 : La surface boisée en début d'aménagement représente la différence entre la surface retenue pour la gestion et la surface des UEP (unités élémentaires de peuplement) classées ZNBN (cf. § 1.2.2.A : zones non boisées naturellement).

NB2 : La surface en sylviculture correspond à la somme des surfaces des unités de gestion classées en sylviculture diminuée de la surface des UEP hors sylviculture situées à l'intérieur de ces unités de gestion.

Classement des surfaces par fonctions principales :

La modification du tableau ci-dessous concerne la seule fonction sociale : le site du Pestre ayant perdu sa fonction d'accueil (cf. §1.1), l'enjeu reconnu est réduit à la seule sensibilité paysagère des hauts de versant vus depuis le plateau de Doumis.

Le tableau de la répartition des surfaces de la forêt par fonctions est modifié comme suit :

Fonctions principales	Surface retenue pour la gestion, par niveaux d'enjeu				Surf. totale
	sans objet	faible	moyen	fort	
Production ligneuse	19 ha	50 ha	253 ha	38 ha	360 ha
Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
		-	360 ha	-	360 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	
		171 ha	189 ha	-	360 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	
	-	360 ha	-	-	360 ha

1.1 Fonction sociale

Annexe 2 : Fonctions principales : carte des enjeux sociaux

La maison forestière du Pestre ainsi que la grange qui lui fait face ont longtemps accueilli une exposition sur la forêt et les métiers anciens du bois. Celle-ci amenait annuellement au Pestre quelques milliers de visiteurs.

Au moment de l'étude de l'aménagement en 2010, il était aussi envisagé que la maison du Pestre soit rénovée pour intégrer un projet Retrouvance® parcourant les gorges de la Dordogne.

Ces activités et projets conféraient aux parcelles forestières entourant le site du Pestre une sensibilité paysagère reconnue. Leur abandon a considérablement réduit le nombre de visiteurs et donc de personnes ayant vue sur la forêt. La fréquentation se résume désormais aux seuls promeneurs et randonneurs qui empruntent les sentiers balisés. La sensibilité paysagère s'en trouve considérablement réduite.

1.2 Fonction écologique

Annexe 3 : Fonctions principales : carte des enjeux environnementaux

Si l'enveloppe géographique de la ZPS (Natura 2000, directive oiseaux) reste inchangée et couvre 100% de la surface de la forêt domaniale, celles des ZNIEFF de type 1 et ZSC (Natura 2000, directive habitats) ont été modifiées et couvrent désormais la quasi-totalité de la surface de la forêt :

ZNIEFF de type I	357 ha	n° 830002107 : Gorges de la Dordogne
Zone Spéciale de Conservation	359 ha	n° FR8301057 : Gorges de la Dordogne et du Marilhou

Ces légères modifications d'emprises des zones à enjeux sont sans incidence sur la fonction environnementale, l'enjeu écologique restant reconnu pour la totalité de la surface de la forêt.

Par contre, les bâtiments du Pestre, libérés de leurs visiteurs, ont été investis par des colonies de chiroptères qui y trouvent des conditions idéales de gîte à proximité des terrains de chasse que constituent les peuplements forestiers voisins.

Les principales espèces recensées sont :

- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Un contrat Natura 2000 a été signé récemment pour l'installation d'un gîte à chiroptères dans la grange et l'ancienne maison forestière. Les travaux prévoient la consolidation des bâtiments, la gestion des ouvertures permettant l'entrée des chauves-souris, l'aménagement des différentes pièces et la création de nichoirs.

Les parcelles forestières entourant le site du Pestre constituent désormais le terrain de chasse privilégié de ces animaux. Dans ces conditions, les travaux de régénération artificielle prévus dans l'UG 17A ne sont plus concevables. Ils prévoyaient la coupe rase du peuplement existant composé d'un mélange de Hêtre et d'Epicéa, suivi d'un reboisement en Douglas. Dans le contexte nouveau, une modification de traitement et donc de classement s'impose. La gestion à mettre en place devra favoriser la conversion en irrégulier du peuplement avec extraction des gros bois, création de trouées et suivi de la régénération qui s'installera. Cette pratique dérogera aux préconisations de la DRA en matière d'essence objectif, la régénération susceptible de s'installer étant probablement composée majoritairement de Hêtre, accompagné de feuillus divers voire de résineux issus des peuplements voisins. Des travaux de mise en valeur de la régénération après coupe seront programmés afin d'aider au renouvellement des trouées ainsi créées.

1.3 Fonction de protection contre les risques naturels

Sans changement par rapport à l'aménagement de 2010.

Rappelons toutefois que les crues de l'Auze sont récurrentes (dont une crue 2011 particulièrement dommageable, cf. infra) et qu'une réflexion globale sur la gestion de son cours en aval du barrage des Esprats serait souhaitable. Celle-ci inclurait la qualité de l'eau, la régulation du débit, la gestion et l'entretien de la ripisylve, la faune aquatique et celle inféodée aux eaux courantes, etc...

Elle devrait associer les différents acteurs concernés : forestiers, environnementalistes, gestionnaires piscicoles, gestionnaires du bassin Adour-Garonne, Direction des Territoires, EDF, ...

Les financements des actions retenues pourraient être recherchés parmi tous ces contributeurs.

1.4 – Fonction de production

A / Difficultés liées à la desserte forestière

Annexe 4 : Carte d'accessibilité des unités de gestion

La déstabilisation du Pont de l'Auze lors d'une crue de la rivière en 2011 a généré une limitation de tonnage à 5,5t sur ce pont. La route forestière de l'Auze, située après le pont, n'est donc plus accessible par les grumiers et les parcelles qu'elle longeait ne sont plus desservies.

Les unités de gestion concernées sont :

UG concernées	Classt.	Surface retenue	surface en sylviculture	surface non desservie
1U	REG	11,12 ha	11,12 ha	11,12 ha
3U	AME	7,88 ha	7,81 ha	7,81 ha
5A	REG	11,47 ha	11,35 ha	5,20 ha
5B	AME	2,57 ha	2,57 ha	2,57 ha
7U	AME	7,86 ha	7,58 ha	2,90 ha
9U	AME	4,94 ha	4,94 ha	3,40 ha
12U	REG	7,25 ha	7,25 ha	5,96 ha
13U	REG	7,43 ha	7,43 ha	4,81 ha
17A	REG	6,01 ha	5,92 ha	1,99 ha
17B	AME	8,72 ha	8,72 ha	3,96 ha
31U	AME	7,60 ha	7,60 ha	7,60 ha
32A	AME	4,81 ha	4,81 ha	4,81 ha
32B	ATT	1,55 ha	1,55 ha	1,55 ha
33A	REG	0,57 ha	0,57 ha	0,57 ha
33B	AME	5,47 ha	5,47 ha	5,47 ha
33C	ATT	5,62 ha	5,62 ha	5,62 ha
Total		100,87 ha	100,31 ha	75,34 ha

La surface non desservie correspond à la partie basse des unités de gestion, la partie haute restant théoriquement accessible et exploitable par des moyens traditionnels depuis la route forestière de Miers située à mi versant.

Cependant, si la surface non desservie est parfois moindre que la surface en sylviculture de production, il ne sera pas souhaitable de n'exploiter qu'une partie de l'UG. C'est donc bien toute la surface en sylviculture qui est impactée par l'absence de desserte.

Par groupe de l'aménagement de 2010, les chiffres sont les suivants :

Aménagement de 2010		Surface des UG desservies par le pont de l'Auze		
Groupe	Surface totale des groupes	surface retenue	surface en sylviculture	surface non desservie
Régénération	93,39 ha	43,85 ha	43,64 ha	29,65 ha
Amélioration	190,01ha	49,85 ha	49,50 ha	38,52 ha
Repos-Attente	51,40 ha	7,17 ha	7,17 ha	7,17 ha
Total	334,80 ha	100,87 ha	100,31 ha	75,34 ha
		30 %		23 %

La réparation du Pont de l'Auze n'est pas envisagée en raison de son coût important (>400k€) par rapport aux revenus escomptés des bois à mobiliser et de la fréquence des fortes crues de l'Auze susceptibles de l'endommager à nouveau. La création d'un radier submersible en aval immédiat du pont pourrait constituer une solution pérenne assurant le franchissement de la rivière la plus grande partie de l'année. Le recours à l'exploitation par câble depuis la route forestière de Miers située à mi-pente de la forêt est également une solution possible pour bon nombre de parcelles.

B / Difficultés de gestion liées à la sylviculture du chêne sur fortes pentes

Les fortes pentes que l'on rencontre en forêt de Miers ainsi que la vitalité de la ronce et du noisetier ont toujours été des obstacles majeurs à la mise en œuvre de la régénération naturelle du Chêne sessile. Tous les travaux y sont nécessairement manuels et les coûts s'en trouvent fortement majorés.

Lors de l'étude de l'aménagement de 2010, la qualité génétique des chênes de Miers avait été réaffirmée, d'où le souhait de pérenniser cette qualité par la mise en œuvre, chaque fois que possible, d'un processus de régénération naturelle. Avec l'appui de la direction forêt de la direction territoriale Centre-Ouest-Auvergne-Limousin, un itinéraire technique adapté aux conditions locales avait été imaginé afin de permettre l'obtention d'un pourcentage suffisant de régénération à des coûts acceptables. Celui-ci passait par un recépage des ligneux avec badigeonnage des souches au moyen d'un produit dévitalisant.

La régénération, déjà entamée dans les unités de gestion 12U et 13U, devait ainsi être terminée. Elle devait aussi être engagée en 2016 dans l'UG 1U et en 2022 dans l'UG 5A.

Aujourd'hui, l'état des lieux est le suivant :

- Parcelle 13 : la régénération, déjà jugée suffisante lors de l'étude de l'aménagement, semble aujourd'hui acquise sur 60% de la parcelle (source : Base de Données Régénération). Quelques travaux de dégagement sont encore ponctuellement nécessaires. L'exploitation des dernières réserves peut être envisagée en deux passages.
- Parcelle 12 : la régénération obtenue n'est pas suffisante. La faible densité des semenciers a permis au taillis de noisetier de reprendre le dessus. Une nouvelle intervention chimique n'est plus envisageable. Le nombre insuffisant de réserves ne permet plus d'envisager une modification du classement de cette UG. Les coûts exorbitants d'une plantation de Chêne dans ce contexte de forte pente excluent cette solution. Le recours à une technique non encore essayée localement pour obtenir une régénération mériterait d'être tenté : le layonnage et le travail du sol au moyen d'une pelle-araignée. Ce travail permettrait d'optimiser la germination des glands sur un sol ameubli et de retarder la réinstallation de la végétation concurrente.

- Parcelle 1 : La coupe d'ensemencement programmée en 2016 a été ajournée, la parcelle étant inaccessible depuis l'avarie du Pont de l'Auze.
- Parcelle 5 : Cette parcelle compte parmi les plus pentues de la forêt de Miers (60 à 80%). La régénération n'y est pas encore entamée. Devant les difficultés rencontrées dans les autres parcelles et les coûts à mettre en œuvre pour tenter de sauver la régénération, un changement de sylviculture et donc de classement peut être envisagé à titre d'expérimentation pour l'ensemble des parcelles dans cette situation sur la forêt : l'unité de gestion 5A pourrait bénéficier d'un traitement de type conversion en irrégulier avec récolte de bouquets de gros arbres et suivi de la régénération sur ces seules surfaces ouvertes. Cette sylviculture, certes moins ambitieuse que celle initialement prévue, permettrait de poursuivre la récolte de bois de qualité et de préserver la génétique locale en maintenant le Chêne sessile comme essence objectif. Le recours au câble-mât semble une solution économiquement plausible pour l'exploitation des bouquets de gros chênes.

La mise en œuvre de cette gestion irrégulière dans l'UG 5A constituerait un test qui, selon les résultats obtenus, pourrait, lors de la révision d'aménagement, être étendu aux autres parcelles de chênaie sur forte pente. Les unités de gestion concernées en forêt de Miers seraient les UG 1U, 2U, 3U, 4U, 5A, 6U, 7U, 8U, 10A, 10B, 12U, 13U, 14U, 16A, 23U, 31U et 34A pour une surface de 157,74 ha.

2 – Adaptation des objectifs et principaux choix

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Les constats développés dans l'état des lieux ci-dessus ainsi que les solutions proposées amènent les modifications suivantes aux objectifs retenus pour la forêt :

Synthèse du nouvel état des lieux	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Franchissement de l'Auze et réouverture de la route forestière du même nom : 100 ha ne sont plus accessibles ni exploitables par des moyens traditionnels depuis la crue de 2011 qui a fragilisé le pont de l'Auze et interdit son franchissement par les grumiers.</p>	<p>Création d'un radier permettant de franchir l'Auze à l'aval immédiat du pont déficient et réfection de la route de l'Auze dégradée par les crues répétées de la rivière. Ces travaux sont conditionnels car soumis à autorisation.</p> <p>Recours au câble-mât depuis la route forestière de Miers pour certaines parcelles le permettant à des coûts acceptables.</p> <p>Classement en attente des unités durablement inexploitable.</p>
<p>Parcelles feuillues en régénération sur pentes fortes : difficultés à mener à bien une régénération de chêne à un coût acceptable en raison des contraintes liées à la pente, mais aussi de la vigueur de la ronce et du noisetier.</p>	<p><u>Objectif général</u> : maintien du chêne sessile comme essence objectif (qualité génétique reconnue) probablement en mélange avec d'autres essences spontanées dont le hêtre.</p> <p><u>UG 1U</u> : parcelle actuellement inaccessible et donc reclassée dans le groupe d'attente.</p> <p><u>UG 5A</u> : gestion irrégulière de cette UG avec récolte des gros bois et accompagnement de la régénération dans les seules trouées ouvertes lors des exploitations au câble-mât. Cette gestion expérimentale sera susceptible d'être étendue ultérieurement aux autres chênaies de pente en cas de résultats probants.</p> <p><u>UG 12U</u> : régénération au stade secondaire avec fort déficit de semis. Recherche de l'installation de la régénération par des moyens lourds : layonnage et travail du sol à la pelle-araignée.</p> <p><u>UG 13U</u> : régénération au stade secondaire avec semis acquis sur 60% de la surface. Régénération à terminer par les moyens traditionnels.</p>
<p>Exploitation : Adaptation de la desserte afin de la rendre compatible avec l'exploitation par câble-mât.</p>	<p>Une des pistes desservant les parcelles 2 et 4 sera améliorée et élargie afin de pouvoir accueillir l'implantation d'un câble-mât lors des exploitations des parcelles 2, 3, 4, 31, 32, 33.</p>

Fonction écologique	
Natura 2000 : ZPS et ZSC	Strict respect des documents d'objectif.
Gestion de l'unité 17A : la coupe rase et le boisement en douglas initialement prévus ne sont plus compatibles avec la gestion des chiroptères.	La position de cette parcelle à proximité des gîtes de chiroptères amène à abandonner les choix de 2010 : l'UG sera classée dans le groupe de conversion à l'irrégulier avec le hêtre comme essence objectif principale. Ce choix déroge aux préconisations de la DRA.
Gestion de l'Auze	Réflexion globale à organiser avec les partenaires concernés sur la gestion du cours d'eau en aval du barrage des Esprats.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Forte baisse de la fréquentation depuis l'abandon de la fonction d'accueil sur le site du Pestre.	Simple maintenance des mobiliers et de la signalisation sur les sentiers balisés.

Les autres objectifs de gestion développés dans l'aménagement de 2010 restent inchangés.

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	(p.m.) Surface aménagement de 2010 (ha)	Surface aménagement précédent (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	259,91 ha	290,46 ha	277,25 ha
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	17,27 ha	-	67,51 ha
Attente sans traitement défini	63,33 ha	50,05 ha	-
Sous-total : surface en sylviculture de production	340,51 ha	340,51 ha	344,76 ha
Hors sylviculture de production	19,01 ha	19,01 ha	-
Total : surface retenue pour la gestion	359,52 ha	359,52 ha	344,76 ha

Deux unités de gestion initialement traitées en futaie régulière auront désormais un traitement de conversion à l'irrégulier (17,48 ha). Deux autres unités rejoignent le groupe d'attente (12,86 ha).

2.2.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité

Annexe 5 : Carte des essences objectif

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités de gestion concernées
		ha	%				
Chêne sessile		164,44 ha	48 %	180	60 (mini 45)	Hêtre et feuillus divers (20%)	1U, 2U, 3U, 4U, 5A, 6U, 7U, 8U, 10A, 10B, 12U, 13U, 14U, 16A, 23U, 25U, 31U, 32B, 34A
Douglas		97,04 ha	28 %	70	60 (mini 45)	feuillus divers (10%)	9U, 11A, 11B, 15U, 17B, 18A, 18B, 19U, 20A, 20B, 21A, 21B, 21C, 22A, 22B, 24U, 26A, 26B, 27A, 27B, 34B, 37A
Pin laricio		42,56 ha	13 %	120	50 (mini 40)	feuillus divers (20%)	5B, 16B, 27C, 28U, 29U, 30U
Hêtre	en dérogation à la DRA	5,92 ha	2 %	100	50 (mini 40)	Chêne et feuillus divers (20%)	17A
Frêne		30,55 ha	9 %	90	55 (mini 50)	Chêne et feuillus divers (20%)	32A, 32C, 33A, 33B, 33C, 35U, 37B
Total en sylviculture de production		340,51 ha	100%				

Principales modifications par rapport au tableau initial de l'aménagement de 2010 :

- Changement d'essence objectif pour l'UG 17A (cf. §1.2)
- Changement d'essence objectif pour l'UG 34B : après coupe rase pour raison sanitaire d'une petite partie de l'UG 34B (0,50 ha), la fertilité de la station a été réévaluée. Il apparaît possible et souhaitable de réaliser la reconstitution en Douglas plutôt qu'en Pin laricio.
- Les UG classées en attente n'avaient pas d'essence objectif. Ce modificatif est l'occasion de leur en affecter une conformément aux préconisations du manuel d'aménagement.

Cas du Frêne : L'aménagement de 2010 avait été rédigé avant que l'on ait connaissance de *Chalara fraxinea*, la maladie qui remet aujourd'hui en cause l'avenir du Frêne. Cette essence, déjà très implantée à Miers en bordure des cours d'eau, ne présente pas pour l'instant de signe d'infection. Elle est maintenue par défaut comme essence objectif dans les UG linéaires de bord de cours d'eau, sachant qu'aucune plantation de Frêne ne sera effectuée pendant la durée de l'aménagement et que l'on se bornera à gérer l'existant et à surveiller d'éventuels dépérissements. Dans ce cas, les arbres malades seraient exploités et les autres feuillus en place favorisés pour occuper et fixer les berges.

2.3 - Objectifs de renouvellement

Les modifications de traitements induisent les changements suivants dans les objectifs de renouvellement :

2.3.1 - Parties de forêt à suivi surfacique de renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible aménagement initial	Surface cible aménagement modifié
Surface disponible (Sd)		200,04 ha	183,27 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)		38,04 ha	45,29 ha
Surface d'équilibre (Se)		44,21 ha	52,29 ha
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		64,79 ha	64,79 ha
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	57,23 ha	57,23 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	57,41 ha	57,41 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0,00 ha	0,00 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		47,45 ha	

- Analyse détaillée de la surface disponible

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Aménagement initial		Aménagement modifié	
	Période 1	Période 2	Période 1	Période 2
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	26,23 ha	13,12 ha	26,23 ha	13,12 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	3,88 ha	20,78 ha	4,38 ha	18,94 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	33,30 ha	48,61 ha	27,38 ha	41,85 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	136,63 ha	52,15 ha	125,28 ha	52,15 ha
Total	200,04 ha	134,66 ha	183,27 ha	126,06 ha

- Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Aménagement initial		Aménagement modifié	
	Période 1	Période 2	Période 1	Période 2
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	7,43 ha	7,34 ha	7,43 ha	7,34 ha

Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	26,23 ha	13,12 ha	26,23 ha	13,12 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	4,38 ha	23,66 ha	4,38 ha	15,31 ha
Total	38,04 ha	37,86 ha	38,04 ha	35,77 ha

2.3.2 - Parties de forêt à suivi non surfacique de renouvellement

Structure générale des peuplements		<i>proche équilibre</i>			
Indicateurs de renouvellement		Valeurs observées	Cibles à l'issue de l'aménagement	Cibles à l'équilibre	Note globale forêt
Surface terrière (m ² /ha)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	27 m ²	20 m ²	15 m ²	D (en l'absence de données perches)
Part de la surface ayant une régénération satisfaisante (%)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	3 %	25 %	20 %	
Densité de perches (tiges/ha)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	non mesurée	60 tiges/ha	90 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe (ha)			1,44 ha		

Lors de l'étude de l'aménagement de 2010, les perches n'ont pas été recensées dans les unités de peuplements. Dans le contexte ancien de futaie régulière, il semble cependant qu'elles soient peu nombreuses, et la note globale « D » des peuplements paraît adaptée.

2.4 - Classement des unités de gestion

Annexe 6 : Tableau de synthèse des unités de gestion

Annexe 7 : Carte d'aménagement et des travaux d'infrastructure

La présente modification d'aménagement crée un nouveau groupe de conversion à l'irrégulier constitué d'unités de gestion prises au groupe de régénération initial.

Les autres groupes, sans changement, sont mentionnés pour mémoire.

▪ **Groupe de régénération (code REG) :**

Ce groupe réunit les UG dont la régénération sera entamée, terminée ou poursuivie pendant la durée de l'aménagement (surface GR telle que définie au § précédent).

Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Essence objectif	Commentaire sur la régénération
Parcelle	UG				
11	11A	3,81	3,81	Douglas	
12	12U	7,25	7,25	Chêne sessile	à poursuivre
13	13U	7,43	7,43	Chêne sessile	à terminer
18	18A	1,49	1,49	Douglas	
20	20A	3,01	3,01	Douglas	
21	21A	1,80	1,80	Douglas	
21	21C	4,77	4,77	Douglas	
24	24U	9,14	9,04	Douglas	
26	26A	5,40	5,40	Douglas	
27	27A	9,62	9,49	Douglas	
30	30U	9,57	9,17	Pin Laricio	
33	33A	0,57	0,57	aucune *	
37	37A	0,93	0,93	Douglas	
Total groupe REG		64,79 ha	64,16 ha		

* cette UG appartenant à la ripisylve de l'Auze a été exploitée mais non reboisée. Sa gestion sera redéfinie en fonction des préconisations du DocOb.

▪ **Groupe d'amélioration (code AME) :**

Ce groupe rassemble les UG de futaie régulière (hors îlot de vieillissement) non concernées par la régénération.

Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation	Commentaire
Parcelle	UG				
2	2U	14,71	14,71	un seul	
3	3U	7,88	7,81	un seul	
4	4U	11,80	11,80	un seul	
5	5B	2,57	2,57	9 ans	
6	6U	7,18	7,18	un seul	
7	7U	7,86	7,58	un seul	
8	8U	9,75	9,75	un seul	
9	9U	4,94	4,94	un seul	
10	10A	3,79	3,79	-	
11	11B	1,94	1,94	-	
14	14U	12,10	12,10	-	
15	15U	2,06	2,06	8 ans	
16	16A	11,45	11,45	un seul	
16	16B	2,60	2,60	un seul	
17	17B	8,72	8,72	un seul	
18	18B	5,77	5,77	un seul	
19	19U	11,40	11,40	un seul	

Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation	Commentaire
Parcelle	UG				
20	20B	5,22	5,15	un seul	
21	21B	1,59	1,59	un seul	
22	22A	3,12	3,12	8 ans	
22	22B	1,94	1,94	un seul	
23	23U	11,30	11,30	un seul	
27	27B	3,18	3,18	-	
31	31U	7,60	7,60	un seul	
32	32A	2,65	2,65	9 ans	
33	33B	5,47	5,47	9 ans	
34	34A	5,25	5,25	un seul	
34	34B	3,11	3,11	un seul	
35	35U	10,90	9,42	8 ans	
Total groupe AME		187,85 ha	185,95 ha		

Remarque : 0,50 ha de l'UG 34B sont en cours de reconstitution après coupe sanitaire. Cette surface n'a pas été jugée suffisante pour modifier le classement de toute l'UG.

▪ **Groupe de conversion à l'irrégulier (code IRRCV) :**

Ce nouveau groupe réunit les UG destinées à être converties en futaie irrégulière de chêne sessile ou de hêtre. Ces unités appartenaient précédemment au groupe de régénération.

Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation	Essence objectif	Ancien classement (p.m.)
Parcelle	UG					
5	5A	11,47	11,35	12 ans	Chêne	REG
17	17A	6,01	5,92	12 ans	Hêtre	REG
Total groupe IRRCV		17,48 ha	17,27 ha			

▪ **Groupe Îlots de Vieillessement (code ILV) :**

Ce groupe ne comporte qu'une seule UG dans laquelle le peuplement en place sera maintenu, au titre de la biodiversité, au-delà du diamètre optimum d'exploitabilité défini par la DRA. La surface de ce groupe représente 2,7 % de la surface totale de la forêt.

Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation
Parcelle	UG			
10	10B	9,80 ha	9,80 ha	un seul
Total groupe ILV		9,80 ha	9,80 ha	

▪ **Groupe Attente (code ATT) :**

Les UG de ce groupe ne feront l'objet d'aucune intervention pendant la durée de l'aménagement sauf évolution très positive du contexte technico-commercial.

Ce groupe, initialement nommé « repos-attente » apparaît désormais sous le seul vocable « attente » conformément aux prescriptions du manuel d'aménagement.

Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Commentaire
Parcelle	UG			
1	1U	11,12	11,12	Ripisylve et versants pentus de l'Auze et de ses affluents, ou parcelles rendues inaccessibles par la fermeture du pont de l'Auze
25	25U	5,62	5,62	
26	26B	4,38	4,38	
27	27C	3,83	3,83	
28	28U	11,83	11,83	
29	29U	13,91	12,56	
32	32B	1,97	1,97	
32	32C	1,74	1,74	
33	33C	5,62	5,62	
37	37B	4,66	4,66	
Total groupe ATT		64,68 ha	63,33 ha	

▪ **Groupe Îlots de Sénescence (code ILS) :**

Au titre de la biodiversité, aucune intervention culturale ne sera menée dans les peuplements de ces UG qui évolueront librement jusqu'à leur terme physique. La surface de ce groupe représente 2,3 % de la surface totale de la forêt.

Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Commentaire
Parcelle	UG			
33	33D	1,08 ha	0,00 ha	terrains inaccessibles et/ou présence d'habitats à préserver
36	36U	7,04 ha	0,00 ha	
Total groupe ILS		8,12 ha	0,00 ha	

▪ **Groupe Hors Sylviculture (code HSY) :**

Les UG de ce groupe ne sont pas boisées et n'ont aucune vocation forestière à long terme.

Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Commentaire
Parcelle	UG			
34	34C	3,13 ha	0,00 ha	Site du Pestre et unités à vocation agricole
37	37C	3,67 ha	0,00 ha	
Total groupe HSY		6,80 ha	0,00 ha	

Résumé des modifications

Les UG 5A et 17A sont passées du groupe de régénération au groupe de conversion à l'irrégulier pour une surface totale de 17,48 ha. Les UG 1U et 32C sont passées respectivement des groupes de régénération et d'amélioration au groupe d'attente pour un total de 12,86 ha.

2.5 – Modifications du programme d'actions

2.5.1 – Programme d'actions foncier – concessions

Sans changement.

Les chiffres ci-dessous sont rappelés pour mémoire.

04-LIPA-CAZ01	Délimitation et bornage de périmètre sur 1550 m	10 000 €	I
04-LIPA-EAZ01	Entretien de périmètre (14,8 km)	7 400 €	E
04-LIPA-EAZ01	Entretien de parcellaire (25,4 km)	12 700 €	E
Coût total TRAVAUX ACCUEIL DU PUBLIC (€)		30 100 €	
Coût moyen annuel TRAVAUX ACCUEIL DU PUBLIC (€/an)		1 505 €	

2.5.2 – Programme d'actions production ligneuse

A / Coupes

Le programme de coupes pour la période restant à courir de l'aménagement est modifié comme suit :

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Commentaire
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2018	13	13U		REG	7,43 ha	7,43 ha	FCHHM	RS	
2019	5	5B		AME	2,57 ha	2,57 ha	FESFP	E2	
2019	15	15U		AME	2,06 ha	2,06 ha	FS.PM	E3	
2019	22	22A		AME	3,12 ha	3,12 ha	FSERM	E3	
2019	23	23U		AME	11,30 ha	11,30 ha	FCHEM	IRR	
2019	33	33B		AME	5,47 ha	5,47 ha	FDMRM	E2	
2020	18	18A		REG	1,49 ha	1,49 ha	FCHHM	RA	
2020	20	20A		REG	3,01 ha	3,01 ha	FHCHM	RA	
2020	21	21A		REG	1,80 ha	1,80 ha	FA.RM	RA	
2020	21	21C		REG	4,77 ha	4,77 ha	SHETM	RA	
2021	6	6U		AME	7,18 ha	7,18 ha	FCHHM	AMEL	
2021	17	17B	9-10	AME	8,72 ha	4,41 ha	FSERM	AMEL	
2021	35	35U		AME	10,90 ha	2,58 ha	ISERM	E2	
2022	5	5A		IRRCV	11,47 ha	11,35 ha	FCHEG	IRR	
2022	9	9U		AME	4,94 ha	4,94 ha	FSERM	E2	
2022	10	10B		ILV	9,80 ha	9,80 ha	FCHHM	AMEL	
2022	24	24U		REG	9,14 ha	9,04 ha	FA.RP	RA	dont taillis 800 m3
2023	13	13U		REG	7,43 ha	7,43 ha	FCHHM	RD	
2023	16	16A		AME	11,45 ha	11,45 ha	FCHEP	AMEL	
2023	16	16B		AME	2,60 ha	2,60 ha	FSERM	E2	

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Commentaire
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2023	19	19U		AME	11,40 ha	11,40 ha	FDOUE	E1	
2023	22	22B		AME	1,94 ha	1,94 ha	FDOUE	E1	
2023	34	34A		AME	5,25 ha	5,25 ha	FCHEP	AMEL	
2023	34	34B		AME	3,11 ha	3,11 ha	FSERM	E2	
2024	30	30U		REG	9,57 ha	9,17 ha	FHCHM	RA	dont taillis 1400 m3
2025	3	3U		AME	7,88 ha	7,81 ha	FCHFPM	AMEL	
2025	4	4U		AME	11,80 ha	11,80 ha	FCHHG	AMEL	
2025	17	17A		IRRCV	6,01 ha	5,92 ha	FHETM	IRR	
2025	17	17B	1-2	AME	8,72 ha	2,12 ha	FSERM	AMEL	
2025	18	18B		AME	5,77 ha	5,77 ha	FEPCP	E2	
2025	20	20B		AME	5,22 ha	5,15 ha	FSPEP	E2	
2025	21	21B		AME	1,59 ha	1,59 ha	FEPCM	E2	
2026	7	7U		AME	7,86 ha	7,58 ha	FCHEE	E1	
2026	8	8U		AME	9,75 ha	9,75 ha	FCHEE	E1	
2026	12	12U		REG	7,25 ha	7,25 ha	FHCHG	RS	
2027	15	15U		AME	2,06 ha	2,06 ha	FS.PM	AMEL	
2027	22	22A		AME	3,12 ha	3,12 ha	FSERM	AMEL	
2028	5	5B		AME	2,57 ha	2,57 ha	FESFP	E3	
2028	33	33B		AME	5,47 ha	5,47 ha	FDMRM	E3	
2029	35	35U		AME	10,90 ha	2,58 ha	FSERM	E3	
Total :					225,21 ha				

- **Coupes conditionnelles**

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Commentaire
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG						
2019	32	32A		AME	4,81 ha	4,81 ha	FDOUP	E2	
2025	2	2U		AME	14,71 ha	14,71 ha	FCHHM	AMEL	
2025	31	31U		AME	7,60 ha	7,60 ha	FCHHM	AMEL	
2028	32	32A		AME	4,81 ha	4,81 ha	FDOUP	E3	
Total :					31,93 ha				

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Le tableau ci-dessous cumule l'ensemble des coupes prévues de 2010 à 2029.

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total sur écorce à récolter (tige + houppier)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Groupe REG	78 m ² /an	1 551 m ²	813 m ³ /an	16 250 m ³
Groupe AME	51 m ² /an	1 020 m ²	532 m ³ /an	10 650 m ³
Groupe ILV	1 m ² /an	24 m ²	15 m ³ /an	300 m ³
Groupe IRRCV	4 m ² /an	86 m ²	45 m ³ /an	900 m ³
Totaux	134 m²/an	2 681 m²	1 405 m³/an	28 100 m³

- **Mode de suivi de la récolte**

Suivi de la récolte en surfaces terrières et volumes commerciaux récoltés.

B / Desserte

Annexe 7 : Carte d'aménagement et des travaux d'infrastructure

Les tableaux ci-dessous reprennent les travaux programmés en 2010 en y ajoutant la création d'un radier béton pour franchir l'Auze à l'entrée de la route forestière du même nom, et l'élargissement de la piste des parcelles 2 et 4 afin d'y permettre l'évolution et le stationnement d'un engin porteur d'un câble-mât.

La création du radier et les travaux qui en dépendent sont désormais conditionnés à l'obtention des autorisations d'intervenir dans le lit de la rivière ainsi qu'à la décision de financement.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Longueur	Commentaire	Coût indicatif de l'action(€ HT)	I/E
Routes forestières							
DES1	2	Réfection de la route d'accès au site du Pestre	pille 34	0,75 km	finition : tri-couches	20 000 €	I
DES2	2	Empierrement de la route forestière de Miers	pilles 5 et 7	0,85 km		21 250 €	I
DES3	2	Entretien du réseau de routes empierrées		toutes routes	en fonction des besoins (forfait sur la base de 4500 €/an)	90 000 €	E
Pistes forestières							
DES4	1	Création de piste en terrain naturel	pille 30	0,50 km	Conditionne l'exploitation de la parcelle	4 000 €	I
DES5	1	Création de piste en terrain naturel	pille 34	0,38 km	Conditionne l'exploitation de la parcelle	4 000 €	I
DES6	1	Elargissement de piste	pilles 2 et 4	0,7 km	Conditionne l'exploitation de 6 parcelles	7 000 €	I
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
DES7	2	Remplacement d'un support de panneau routier	Accès au Pestre	1 unité		400 €	E
Coût total DESSERTÉ (€)						146 650 €	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						7 333 €	

- **Travaux conditionnels**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Longueur	Commentaire	Coût indicatif de l'action(€ HT)	I/E
Routes forestières							
DES8	1	Création d'un radier pour franchissement de l'Auze	plles 17/34		Travaux soumis à autorisation	42 000 €	I
DES9	1	Réfection de la route forestière de l'Auze	plles 5/7/9/12/13/17	3,0 km		120 000 €	I

Pistes forestières							
		néant					
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
DES10	2	Place de retournement	plles 12/13	1 unité		3 000 €	I
Coût total DESSERTÉ (€)						165 000 €	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						8 250 €	

C / Travaux sylvicoles :

Le tableau ci-dessous reprend les travaux programmés en 2010 en y ajoutant ceux issus des décisions du présent modificatif.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	uep	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé							
3-DOU-2	Régénération non mécanisable de Douglas	11A	-	3,79 ha		4 060 €	163 780 €	I
		15U	2	0,62 ha				
		18A	-	1,49 ha				
		20A	-	3,01 ha				
		21A, 21C	-	6,57 ha				
		24U	-	9,04 ha				
		26A	-	5,40 ha				
		27A	-	9,49 ha				
37A	-	0,93 ha						
3-P.S-2	Régénération non mécanisable de Pin laricio	30U		9,17 ha		3 140 €	28 800 €	I
	Régénération naturelle du Chêne sessile	12U		7,25 ha	Ouverture de layons et travail du sol à la pelle-araignée	1 650 €	12 000 €	I
DIVP-PEI	Pré-désignation et détournement des gaulis de chêne	7U 8U 14U		2 ha 5 ha 12 ha		1 000 €	19 000 €	E

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	uep	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé							
DEGN-DGN	Dégagement de régénération	12U	-	7 ha	1 passage	600 €	10 150 €	I
		13U	-	7 ha	1 passage			
		19U	1	2,16 ha	1 passage			
		33B	9	0,77 ha	1 passage			
NETD-NET	Nettoiemnt	17A		0,80 ha	1 passage	800 €	650 €	E
FIRR-IRRO2	Mise en valeur après coupe de futaie irrégulière	toutes UG classées IRRCV		17 ha	Après chaque coupe, selon les besoins	500 €	8 500 €	E
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)							242 880 €	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)							12 144 €	

2.5.3 – Programme d’actions fonction écologique

A - Biodiversité courante

Voir aménagement de 2010.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Voir aménagement de 2010.

Rappel : Un contrat Natura 2000 a été signé récemment qui concerne l’aménagement de la grange et de la maison du Pestre en gîte à chiroptères.

Le passage d’un traitement régulier à un traitement irrégulier dans l’unité 17A constitue une mesure très favorable au développement de la biodiversité, et en particulier au maintien de territoires de chasse propices aux chiroptères.

2.5.4 – Programme d’actions fonctions sociales de la forêt

Accueil du public :

Depuis l’abandon du site du Pestre comme lieu d’accueil du public, la plupart des actions proposées par l’aménagement de 2010 sont aujourd’hui caduques.

Les actions suivantes sont toutefois à maintenir :

04-TEAP-ENT	Enlèvement des anciens panneaux jalonnant le sentier de randonnée	500 €	E
04-SIGN-ENT	Remplacement d’un panneau d’entrée de forêt	850 €	E
Coût total TRAVAUX ACCUEIL DU PUBLIC (€)		1 350 €	
Coût moyen annuel TRAVAUX ACCUEIL DU PUBLIC (€/an)		68 €	

Autres actions :

Les autres paragraphes (qualité paysagère, ressource en eau potable, gestion de l'équilibre faune/flore, protection des sites d'intérêt culturel, exploitation pastorale) sont sans changement.

2.5.5 – Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec les DOCOB

Zone de Protection Spéciale FR7412001 : « Gorges de la Dordogne »			
Zone concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Toute la forêt domaniale	§ 2.2, 2.3 et 2.4 : traitement et classement des unités de gestion § 2.5.2 : coupes et travaux programmés	<ul style="list-style-type: none">- traitement irrégulier instauré sur 17 ha- îlot de sénescence sur 8 ha et îlot de vieillissement sur 10 ha garantissant la présence de gros arbres support- pas de nouvelle essence introduite- contacts réguliers avec la structure animatrice du site- attention particulière portée à la détection d'espèces nicheuses, ajustement des périodes d'exploitation en dehors des périodes de nidification et maintien d'une surface hors exploitation autour des nids recensés- étude préalable à la définition des tracés de piste à ouvrir s'assurant qu'aucune aire de nidification n'est impactée	Bilan positif

Zone Spéciale de Conservation FR8301057 : « Gorges de la Dordogne et du Marilhou » 359 ha			
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Chiroptères : - Petit rhinolophe - Murin à oreilles échanquées - Pipistrelle commune - Grand rhinolophe - Murin à moustaches - Barbastelle d'Europe - Sérotine commune	§ 2.2, 2.3 et 2.4 : traitement et classement des unités de gestion § 2.5.2 : coupes et travaux programmés	- signature d'un contrat Natura 2000 pour aménager la maison du Pestre (action initiée en 2017) - traitement irrégulier instauré sur 17 ha - dérogation à la DRA proposée pour maintenir ponctuellement le Hêtre comme essence objectif - création de 2 îlots de sénescence dans les parcelles 33 et 36 (surface sans aucune intervention)	Bilan positif
Loutre d'Europe Chabot	§ 2.5.2 : coupes et travaux programmés en bordure de l'Auze	Période d'intervention à l'étiage. Pas de traversée dans le lit du cours d'eau par les engins forestiers.	Bilan positif
Hêtraie atlantique acidiphile	§ 2.5.2 : coupes et travaux programmés	Maintien du couvert et des essences en place. Flore caractéristique résistante voire adaptée à une gestion classique.	Neutre
Forêts mixtes de pentes et de ravins	aucune	Habitat maintenu hors de toute intervention.	Bilan positif
Chênaie à sphaignes	aucune	Classement en îlot de sénescence de l'UG 36U où se situe l'habitat	Bilan positif

Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000	non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par les DOCOB	oui

3 – Récapitulatif – Indicateurs de suivi

3.1 – Récapitulatifs

A – Volumes de bois à récolter

RECAPITULATIF DES VOLUMES DE BOIS A RECOLTER ANNUELLEMENT

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE			
			(m3 de volume bois fort annuel)			
			prévisible	conditionnel	passé	
Feuillus <i>Volume tiges (hors taillis et houppiers)</i>	Chêne	50 et +	70 m3	3 m3	236 m3	
		30 - 45	193 m3	21 m3		
		25 et -	30 m3	0 m3		
		Total	293 m3	24 m3		
	Hêtre	40 et +	108 m3	8 m3	124 m3	
		30 - 35	72 m3	16 m3		
		25 et -	0 m3	0 m3		
		Total	180 m3	24 m3		
	Autres feuillus		Total	7 m3	1 m3	29 m3
	Total Feuillus			480 m3	49 m3	389 m3

Résineux <i>Volume tiges (hors houppiers)</i>	Sapin	25 et +	55 m3	0 m3	27 m3
		20 et -	10 m3	0 m3	
	Epicéa	25 et +	91 m3	0 m3	70 m3
		20 et -	31 m3	0 m3	
	Douglas	25 et +	88 m3	14 m3	52 m3
		20 et -	24 m3	0 m3	
	Mélèze	25 et +	14 m3	0 m3	5 m3
		20 et -	0 m3	0 m3	
	Autres résineux	25 et +	360 m3	0 m3	131 m3
		20 et -	10 m3	0 m3	
Total Résineux			683 m3	14 m3	285 m3

Global	Total tiges		1 163 m3	63 m3	674 m3	
	Taillis		110 m3	0 m3	0 m3	
	Houppiers feuillus		97 m3	10 m3	78 m3	
	Houppiers résineux		35 m3	0 m3	28 m3	
	Total général			1 405 m3	73 m3	780 m3
	dont % de produits accidentels					27 %

Récolte annuelle par ha (vol. bois fort)	(m3/ha/an)	(m3/ha/an)	(m3/ha/an)
- sur surface retenue pour la gestion	3,9	0,2	2,3
- sur surface en sylviculture	4,1	0,2	2,4

Commentaires :

Le volume prévisionnel présenté ci-dessus est une estimation du volume prévisible annuel moyen récoltable, correspondant à la mise en œuvre du programme de coupes de ce modificatif d'aménagement. Cette récolte doit permettre le renouvellement continu des peuplements.

La forte hausse des volumes récoltés s'explique par l'importance du groupe de régénération.

B – Estimation de la recette bois

ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS ANNUELLE

PRODUITS LIGNEUX		VOLUME ANNUEL		RECETTE PREVISIBLE			
		prévisible (m ³ /an)	conditionnel (m ³ /an)	PU estimés (€/m ³)	prévisible (€/an)	conditionnel (€/an)	passé (€/an)
Produits (bois sur pied)	CHE 50+	70	3	92	6 440	276	
	CHE 30-45	193	21	47	9 071	987	
	CHE 25-	30	0	6	180	0	
	HET 40+	108	8	40	4 320	320	
	HET 30-35	72	16	20	1 440	320	
	HET 25-	0	0	6	0	0	
	A.F	7	1	20	140	20	
	S.P 25+	55	0	25	1 375	0	
	S.P 20-	10	0	6	60	0	
	EPC 25+	91	0	25	2 275	0	
	EPC 20-	31	0	6	186	0	
	DOU 25+	88	14	70	6 160	980	
	DOU 20-	24	0	6	144	0	
	MEL 25+	14	0	60	840	0	
	MEL 20-	0	0	6	0	0	
	A.R 25+	360	0	40	14 400	0	
	A.R 20-	10	0	6	60	0	
	taillis	110	0	6	660	0	
	Total	1 273	63		47 751	2 903	
Produits (bois façonné)							
	Total	0	0		0	0	
Recette brute produits ligneux					47 751	2 903	20 478

COÛTS ET SUBVENTIONS LIES A L'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES		volume prévisible (m ³ /an)	volume conditionnel (m ³ /an)	coûts unit. estimés (€/m ³)	coût prévisible (€/an)	coût conditionnel (€/an)	coût passé (€/an)
Coûts d'exploitation							
	Total	0	0		0	0	1 458

	recette possible	recette possible	
Subventions pour exploitation			

RECAPITULATIF RECETTES NETTES PRODUITS LIGNEUX		prévisible (€/an)	conditionnel (€/an)	passé (€/an)
Recette brute - coûts d'exploitation + subventions		47 751	2 903	19 020

Commentaires :

La hausse de la récolte se répercute logiquement sur les recettes. L'écart est accru par une plus forte valeur unitaire des produits (importance des coupes de régénération).

C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel

RECAPITULATIF DES RECETTES ET DEPENSES ANNUELLES		prévisible € / an	conditionnel € / an	passé € / an
RECETTES NETTES ANNUELLES	Bois	47 751	2 903	19 020
	Chasse - Pêche	4 581	0	4 581
	Autres recettes (cumul)	2 000	0	2 202
	Autres recettes 1	2 000	0	2 202
	Autres recettes 2	0	0	0
	subvention 1		0	0
	subvention 2		0	0
	Total Recettes	54 332 €/an	2 903 €/an	25 802 €/an

		prévisible € / an		conditionnel € / an		passé € / an	
		investiss	entretien	investiss	entretien	investiss	entretien
DEPENSES ANNUELLES	Desserte	2 813	4 520	8 250	0	8 710	9 539
	s/total	7 333		8 250		18 249	
	Actions sylvicoles	10 737	1 407	0	0	1 096	6 222
	s/total	12 144		0		7 318	
	Autres actions (cumul)	500	1 073	0	0	0	2 468
	s/total	1 573		0		2 468	
	Foncier	0	0	0	0		
	Biodiversité	0	0	0	0		
	Accueil-paysage	0	68	0	0		
	Chasse-pêche	0	0	0	0		
	Pastoralisme	0	0	0	0		
	Protection risques naturels	0	0	0	0		
	Incendies de forêt	0	0	0	0		
Autres actions	0	0	0	0			
Total par I / E	14 050	7 000	8 250	0	9 806	18 229	
Total Dépenses	21 050 €/an		8 250 €/an		28 035 €/an		

BILAN GLOBAL RECETTES - DEPENSES		prévisible	conditionnel	passé
Bilan annuel global		33 282 €/an	-5 347 €/an	-2 233 €/an
- sur surf. retenue pour la gestion		93 €/an	-15 €/an	-6 €/an
- sur surface en sylviculture (€ / ha / an)		98 €/an	-16 €/an	-7 €/an

Commentaires :

Le bilan de cet aménagement modifié reste excédentaire bien qu'en légère baisse par rapport au bilan de l'aménagement initial. Ce retrait s'explique par le classement en attente de deux unités de gestion et par le classement en conversion à l'irrégulier de deux autres UG initialement prévues à régénérer.

Le bilan conditionnel est déficitaire en raison de l'importance des travaux d'infrastructure que représentent la construction de l'ouvrage de franchissement de l'Auze et la réfection de la route forestière du même nom. Ces investissements ne peuvent s'amortir sur une seule durée d'aménagement. Leur réalisation permettra de réduire les coûts d'exploitation sur une surface importante de la forêt et de reconsidérer le classement en attente de plusieurs unités.

3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR		Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière : parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	57,23 ha	5 ans
		Surface en régénération à terminer (St)	57,41 ha	5 ans
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements	20 m ² /ha	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	25 %	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	60 tiges/ha	Début et fin de l'aménagement
RÉCOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture de production	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²). Tiges précomptables.	2 681 m ²	5 ans
		Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement (m ³). Tiges précomptables et non précompt.	28 100 m ³	5 ans

Conclusion

La mise en œuvre de ce modificatif d'aménagement permettra d'ajuster la gestion aux contraintes nouvelles apparues depuis l'étude de l'aménagement initial en 2010 :

- renoncement aux objectifs d'accueil du public anciennement affichés pour le site du Pestre ;
- prise en compte de la nouvelle vocation des bâtiments comme gîte à chiroptères et modification de la gestion des peuplements situés à proximité immédiate ;
- test de conversion en futaie irrégulière des peuplements de Chêne sur forte pente dans l'UG 5A avec possibilité à terme d'étendre cette gestion à l'ensemble des chênaies de pente ;
- proposition de travaux d'infrastructure pour rétablir l'accès à la route de l'Auze et rendre exploitables des parcelles aujourd'hui classées dans un groupe d'attente.

L'ensemble des modifications n'affecte qu'une surface de 30,76 ha. Cela représente moins de 10% de la surface totale aménagée (359,52 ha) au sens des prescriptions des DNAG (Directives Nationales d'Aménagement et de Gestion). La modification de l'aménagement est de la compétence du Directeur Territorial.

Document rédigé le 03 juillet 2018 **par :** **Philippe ROUANNE**
:
chef de projet
aménagement

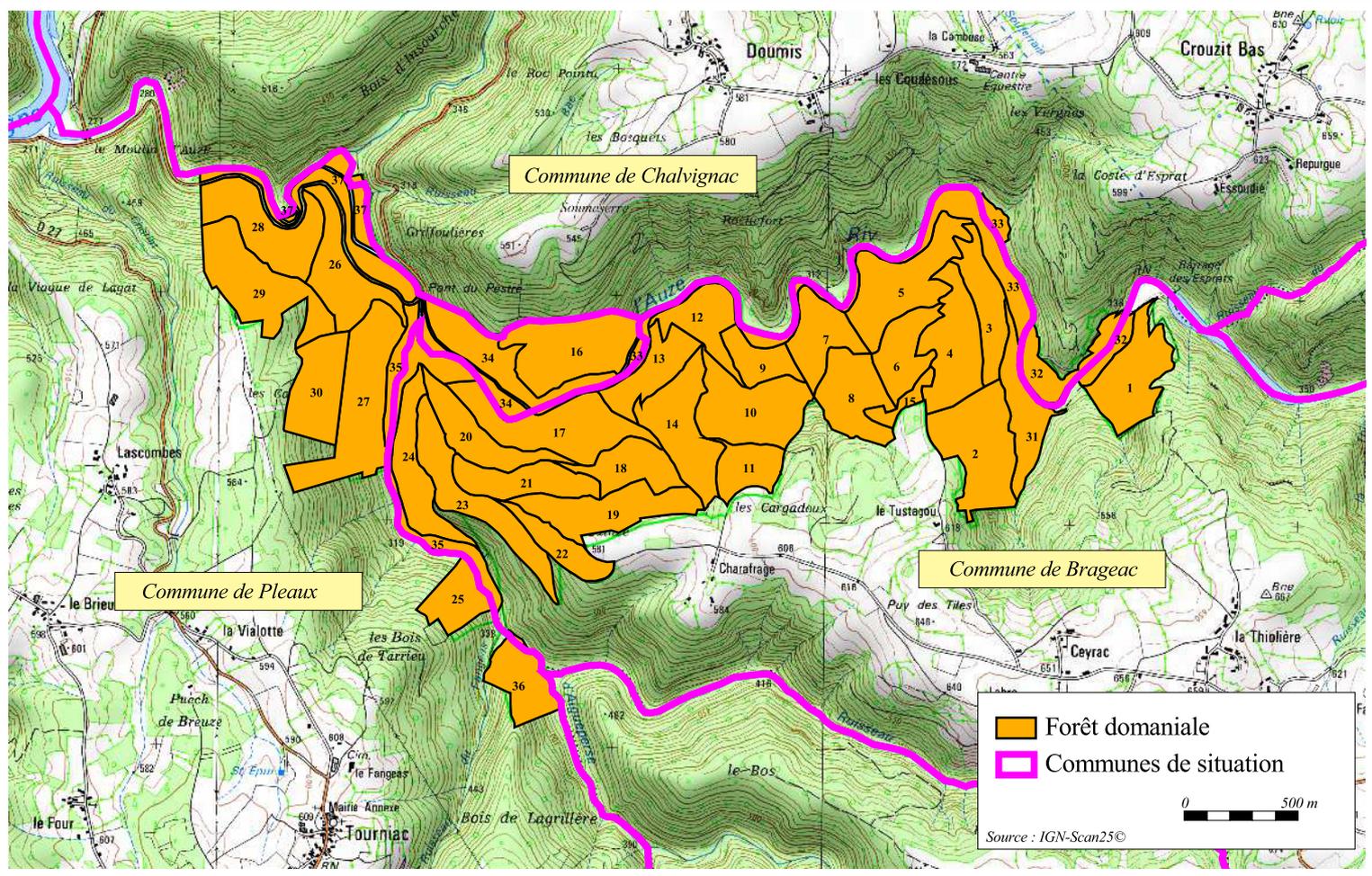
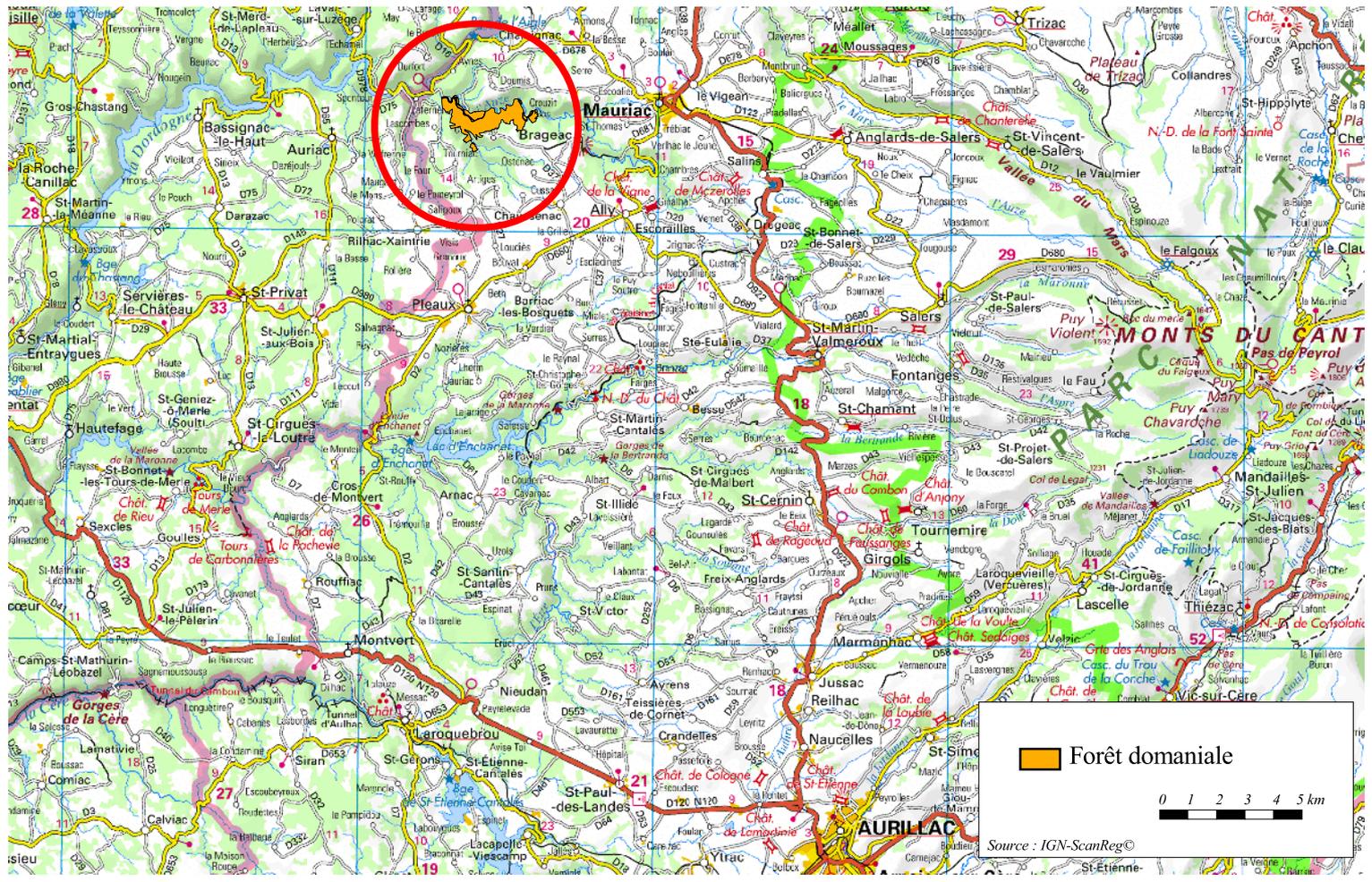


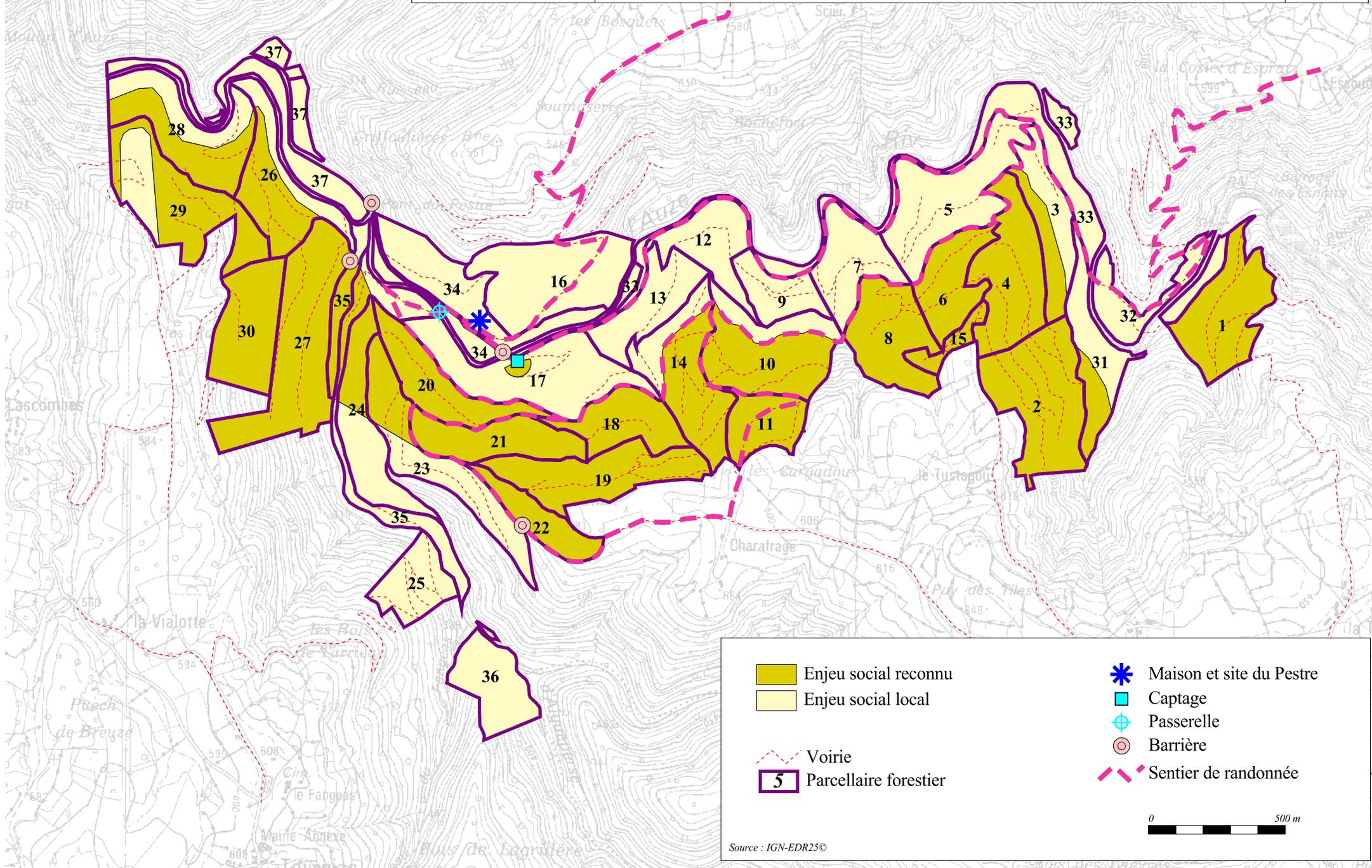
vérifié le : 14 août 2018 **par :** **Aude TESSIER**
Responsable
aménagement Agence
Montagnes d'Auvergne

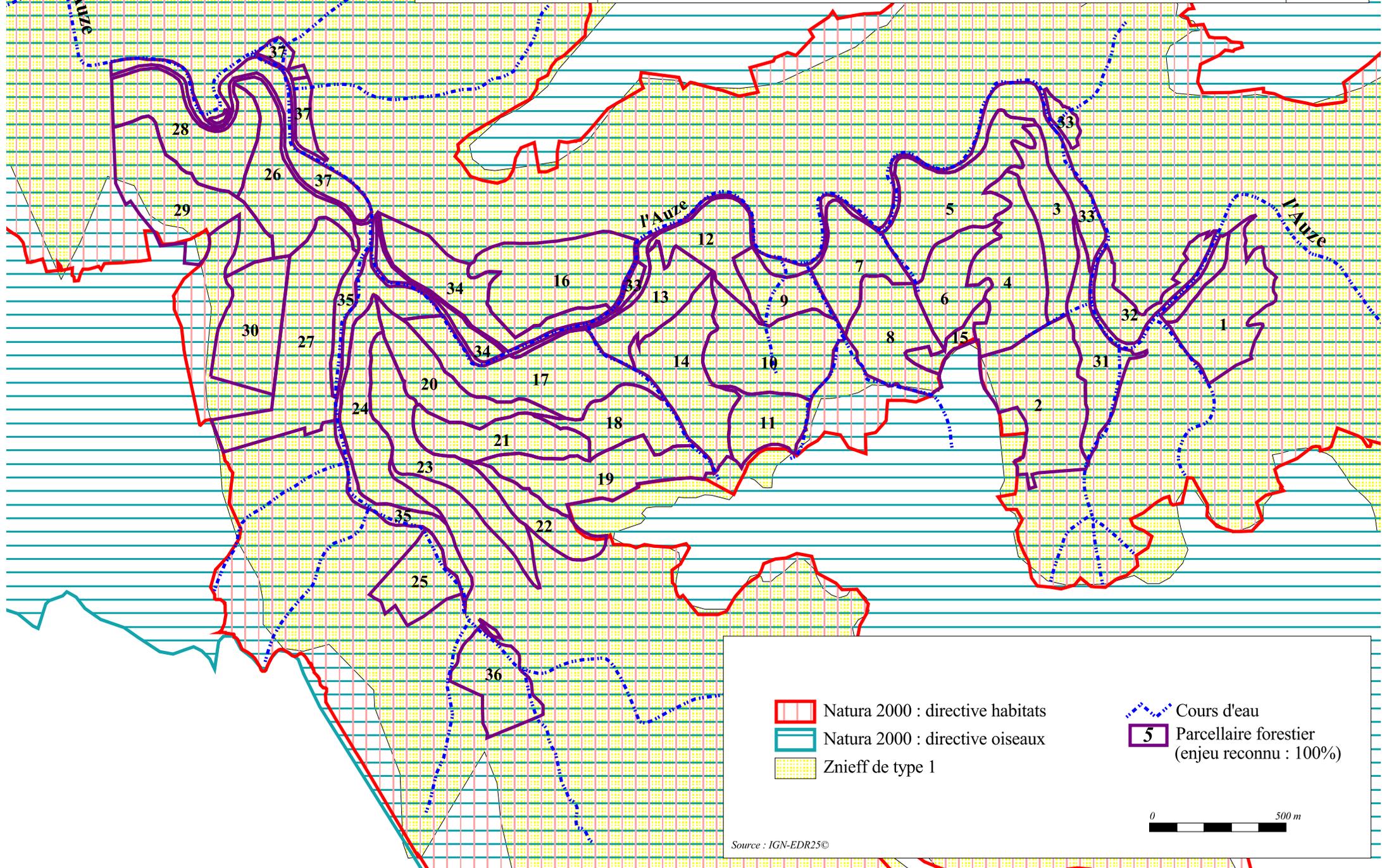


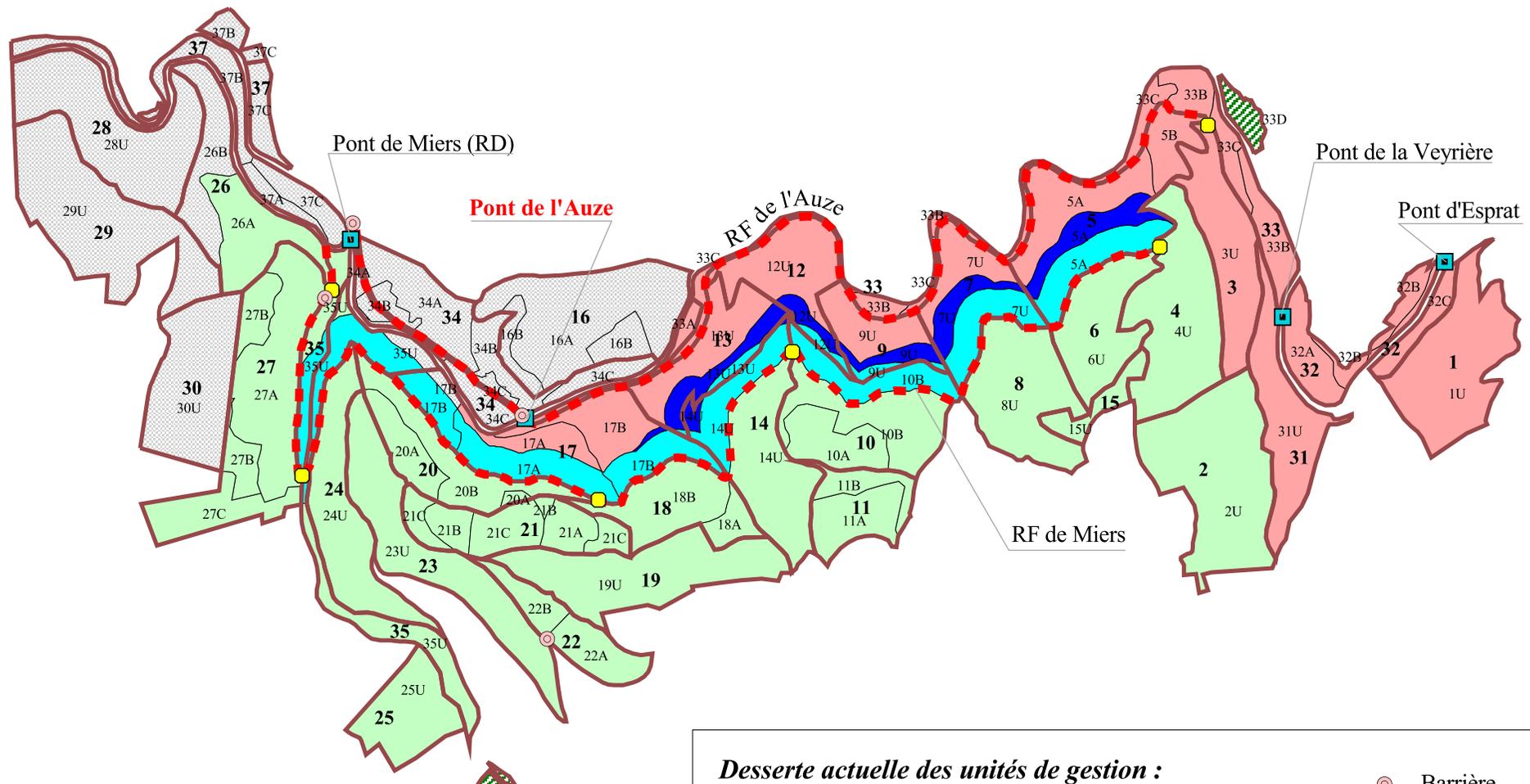
Annexes :

- 1 / Carte de situation de la forêt
- 2 / Carte des enjeux sociaux
- 3 / Carte des enjeux environnementaux
- 4 / Carte de l'accessibilité des unités de gestion
- 5 / Carte des essences objectif
- 6 / Tableau de synthèse des unités de gestion
- 7 / Carte d'aménagement et des travaux d'infrastructure







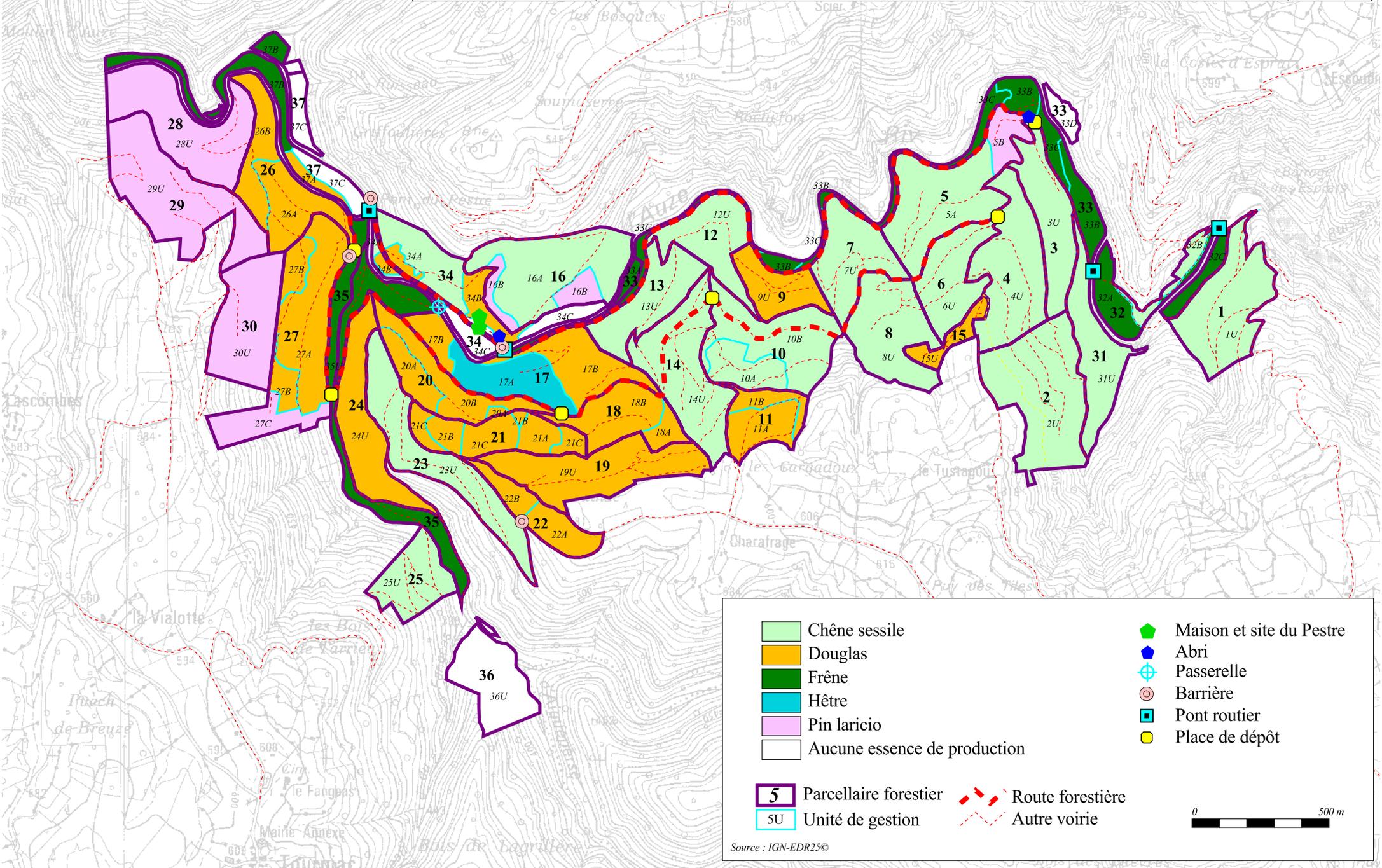


Desserte actuelle des unités de gestion :

- par la RF de l'Auze avec passage obligé par le Pont de l'Auze
- par la RF de Miers
- bande tampon de 80m sous la RF de Miers
- bande tampon élargie aux pistes proches de la RF
- autres dessertes
- Ilôt de sénescence, aucun besoin de desserte

- Barrière
- Pont routier
- Place de dépôt
- Route forestière
- Parcelle forestière
- 5U Unité de gestion





- Chêne sessile
- Douglas
- Frêne
- Hêtre
- Pin laricio
- Aucune essence de production

- Maison et site du Pestre
- Abri
- Passerelle
- Barrière
- Pont routier
- Place de dépôt

- Parcelle forestier
- Unité de gestion
- Route forestière
- Autre voirie



Source : IGN-EDR25©

TABLEAU DE SYNTHESE DES UNITES DE GESTION

Pile	UG	Surf retenue gestion	Surf en sylv	Surf hors sylv	Ess obj	Ess princ	Code peupl	Diam début amgt	Diam fin amgt	Surf durée survie < 20 ans	Surf déjà ouverte	Surf qui, en fin d'aménagement, atteindra le diamètre d'exploit. :			Surf disponible (Sd)	Contrainte vieilliss (Sv)	Surf à ouvrir (So)	Surf à terminer (St)	Surf groupe régré	Groupe retenu	Motif du classement	
												minimum	optimum	maximum								
		359,52	340,51	19,01						26,23	14,68	182,77	57,49	30,11	182,77	38,04	57,23	57,41	64,79			
1	1_U	11,12	11,12		CHE	CHE	FCHHM	45	50			11,12			11,12						ATT	
2	2_U	14,71	14,71		CHE	HET	FCHHM	35	40			14,71			14,71						AME	
3	3_U	7,88	7,81	0,07	CHE	CHE	FCHFM	40	45			7,81			7,81						AME	
4	4_U	11,80	11,80		CHE	CHE	FCHHG	45	50			11,80			11,80						AME	
5	5_A	11,47	11,35	0,12	CHE	CHE	FCHEG	0	0												IRRCV	test d'irrégularisation sur feuillus de pente
5	5_B	2,57	2,57		P.L	EPC	FESFP	25	35												AME	
6	6_U	7,18	7,18		CHE	CHE	FCHHM	40	45			7,18			7,18						AME	
7	7_U	7,86	7,58	0,28	CHE	CHE	FCHEE	10	15												AME	
8	8_U	9,75	9,75		CHE	CHE	FCHEE	10	15												AME	
9	9_U	4,94	4,94		DOU	EPC	FSERM	30	40			4,94			4,94						AME	
10	10_A	3,79	3,79		CHE	CHR	FA.FE	0	15												AME	
10	10_B	9,80	9,80		CHE	CHE	FCHHM	40	45			9,80			9,80						ILV	peuplement de qualité supérieure
11	11_A	3,81	3,81		DOU	DOU	FDOUG	50	75			3,81	3,81	3,81	3,81	3,81	3,81	3,81	3,81	3,81	REG	diamètre maximum atteint
11	11_B	1,94	1,94		DOU	DOU	FDOUE	0	25												AME	
12	12_U	7,25	7,25		CHE	HET	FHCHG	45	50		7,25	7,25	7,25		7,25	0,00	7,25		7,25	7,25	REG	régénération en cours
13	13_U	7,43	7,43		CHE	CHE	FCHHM	40	45		7,43	7,43			7,43	7,43			7,43	7,43	REG	régénération acquise
14	14_U	12,10	12,10		CHE	CHE	FCHEE	10	15												AME	
15	15_U	2,06	2,06		DOU	S.P	FS.PM	35	45			2,06			2,06						AME	
16	16_A	11,45	11,45		CHE	CHE	FCHEP	25	30												AME	
16	16_B	2,60	2,60		P.L	EPC	FSERM	35	45			2,60			2,60						AME	
17	17_A	6,01	5,92	0,09	HET	HET	FHETM	0	0												IRRCV	protection chiroptères
17	17_B	8,72	8,72		DOU	EPC	FSERM	30	40			8,72			8,72						AME	
18	18_A	1,49	1,49		DOU	CHE	FCHHM	45	50			1,49			1,49		1,49	1,49	1,49	1,49	REG	peuplement non améliorable
18	18_B	5,77	5,77		DOU	EPC	FEPCP	20	30												AME	
19	19_U	11,40	11,40		DOU	DOU	FDOUE	0	25												AME	
20	20_A	3,01	3,01		DOU	HET	FHCHM	35	45			3,01	3,01		3,01		3,01	3,01	3,01	3,01	REG	diamètre optimum atteint
20	20_B	5,22	5,15	0,07	DOU	S.P	FSPEP	25	35												AME	
21	21_A	1,80	1,80		DOU	S.V	FA.RM	35	50	1,80		1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	REG	diamètre maximum atteint
21	21_B	1,59	1,59		DOU	EPC	FEPCM	30	40			1,59			1,59						AME	
21	21_C	4,77	4,77		DOU	HET	SHETM	35	45			4,77	4,77		4,77		4,77	4,77	4,77	4,77	REG	diamètre optimum atteint
22	22_A	3,12	3,12		DOU	S.P	FSERM	35	45			3,12			3,12						AME	
22	22_B	1,94	1,94		DOU	DOU	FDOUE	0	25												AME	
23	23_U	11,30	11,30		CHE	CHE	FCHEM	35	40												AME	
24	24_U	9,14	9,04	0,10	DOU	EPS	FA.RP	25	35	9,04		9,04	9,04	9,04	9,04	9,04	9,04	9,04	9,14	9,14	REG	diamètre maximum atteint
25	25_U	5,62	5,62		CHE	CHE	FCHEE	10	15												ATT	
26	26_A	5,40	5,40		DOU	S.V	FA.RM	40	55	5,40		5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	REG	diamètre maximum atteint
26	26_B	4,38	4,38		DOU	DOU	FDOUP	20	45			4,38			4,38						ATT	

